



Informations concernant e-dec (2)

A tous les clients e-dec

Dans notre précédente lettre d'information, nous vous avons annoncé l'introduction dans l'ensemble de la Suisse du module importation d'e-dec (e-dec importation). Ce processus d'introduction commencera le 1^{er} septembre 2005 pour se terminer le 30 juin 2006, date à laquelle la plateforme de dédouanement modèle douane 90 importation sera intégralement remplacée (voir la lettre d'information publiée conjointement par Spedlogswiss et l'Administration fédérale des douanes). Le remplacement du modèle douane 90 importation par e-dec importation représente un défi non négligeable, autant pour vous, chers clients, que pour l'Administration fédérale des douanes (AFD).

Le but de l'AFD est de vous offrir dès le début une plateforme de *cargo processing* fiable et un service optimal.

Afin d'atteindre cet objectif, l'équipe de projet de l'AFD a introduit diverses mesures au cours des derniers mois. En premier lieu, nous avons accéléré le développement du système informatique e-dec. Depuis quelque temps, celui-ci est disponible sans restrictions pour la transmission de déclarations tests. A partir du début septembre, cela sera en principe également le cas pour la production, en d'autres termes pour de vraies déclarations concernant de véritables échanges de marchandises.

La formation des bureaux de douane est effectuée selon le principe de la boule de neige: les collaborateurs responsables d'e-dec au niveau des bureaux de douane (appelés coordinateurs) sont formés directement par l'équipe e-dec; ces coordinateurs s'occupent ensuite de la formation sur leur lieu de travail. La formation des coordinateurs a commencé début juillet. En parallèle, nous sommes en train de transmettre les connaissances de l'équipe de projet aux collaborateurs de la permanence (*helpdesk*). L'équipe de projet élabore simultanément, en collaboration avec la permanence, un catalogue de questions/réponses. Ce sont les questions de nos clients et de nos collaborateurs qui constituent la matière première de ce catalogue. Le document ainsi réalisé sera constamment actualisé et mis à disposition dans l'internet. Nous désirons que nos clients et nos collaborateurs puissent ainsi se faire une idée encore plus précise du fonctionnement d'e-dec importation.

Afin d'améliorer au maximum la sécurité de planification, nous vous prions de nous communiquer aussi rapidement que possible vos vœux en ce qui concerne votre participation à e-dec importation.

A cet effet, vous voudrez bien nous faire savoir, par un **courriel** adressé à la **permanence**, **auprès de quel bureau de douane** et **à partir de quand** vous désirez dédouaner des envois à l'aide d'e-dec importation. Des collaborateurs de la permanence se mettront alors en

rapport avec vous avant d'enregistrer votre entreprise dans le système informatique e-dec avec les paramètres de communication de votre choix.

A cet égard, nous attirons l'attention des clients actuels de l'AFD sur le fait qu'e-dec importation se fonde sur les données de client (numéro de transitaire, numéro de déclarant, etc.) du NCTS et non sur celles du modèle douane 90 importation.

Après votre inscription, nous informerons par l'intranet nos collaborateurs des bureaux de douane de vos vœux en matière de calendrier. Notre personnel des bureaux de douane se concertera alors avec vos collaborateurs locaux afin de fixer la date du début du travail avec e-dec importation. Lors de ce processus de synchronisation, vous pourrez au besoin – au même titre que nos collaborateurs – compter sur le soutien de la permanence et de l'équipe de projet.

Afin de vous faciliter la planification d'introduction, nous avons établi une liste des bureaux de douane (http://www.afd.admin.ch/f/firmen/e_dec/info_zollstellen_f.pdf). Dans cette liste constamment actualisée, les noms des bureaux de douane qui appliquent déjà e-dec importation figurent sur fond vert. Du point de vue de l'équipe de projet, vous pouvez – moyennant concertation avec la permanence et accord des responsables locaux de l'AFD – travailler avec e-dec importation dès le début de septembre auprès des bureaux de douane de votre choix, donc aussi auprès de ceux dont le nom figure sur fond rouge dans la liste.

Chers clients, nous espérons que ces quelques lignes vous auront donné un bon aperçu de l'introduction d'e-dec importation. Vous trouverez d'autres informations à ce sujet à l'adresse www.e-dec.ch. En cliquant sur "Importation", vous obtiendrez une liste de liens vers les divers aspects d'e-dec importation. Si vous désirez vous tenir au courant des dernières nouveautés, nous vous recommandons de vous inscrire dans notre liste de diffusion e-dec. Notre permanence (tél. +41 31 324 95 12, courrier e-dec.helpdesk@ezv.admin.ch) se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions cordialement de votre soutien dans la mise en œuvre de ce projet commun!

L'équipe de projet
